



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics

DANS LE CADRE DU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT 2018-2022  
LA BANQUE DES TERRITOIRES S'ENGAGE

**#10 M€**  
pour conseiller

**#2 MD€**  
pour financer  
en dette

**#500 M€**  
pour investir  
en fonds propres

Communes, départements, régions, métropoles ou EPCI,  
nous vous accompagnons par du conseil, un nouveau prêt  
et des dispositifs d'investissement innovants afin d'accélérer  
la rénovation énergétique du patrimoine public

## Conseil et co-financements d'études

- Ingénierie et cofinancement d'études techniques, juridiques et financières en amont de votre projet

## Le prêt GPI AmbRE

### Quels avantages ?

- Durée de votre prêt de 20 à 40 ans
- Un différé d'amortissement jusqu'à 5 ans
- Un taux avantageux : taux livret A + 0,75 %

## Tiers-investissement

### Convention Intracting

- Pour vos travaux ayant un retour sur investissement inférieur à 10 ans
- Vos travaux financés par une avance remboursable
- Les économies d'énergie engendrées remboursent le coût de vos travaux

### Marché de partenariat de performance énergétique (MPPE)

- Co-investissement dans une société de projet à qui est confiée la conception, la réalisation, l'exploitation et le financement de vos travaux
- Coût des travaux supérieur à 2 M€
- Une approche « Clé en main » tout au long du cycle de vie du bâtiment

Contactez votre interlocuteur

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)



@BanqueDesTerr